

CH_VB 93.3157 vom 28. September 1993

Bundesverwaltung, 1993-09-28, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3157

FR: CH_VB 93.3157 du 28 septembre 1993

IT: CH_VB 93.3157 del 28 settembre 1993

Volltext

Postulat Bisig 694 28 septembre 1993 sitions présentées par la Suisse dès la création de la CSCE. Pendant plus d'une décennie, notre objectif était d'obtenir une procédure généralisée et obligatoire de conciliation pour les différends interétatiques qui pourraient surgir en Europe. C'est avec un énorme plaisir qu'après treize ans de négociations on est arrivé, l'année passée, à la signature de cette convention. Affirmer qu'on peut se déclarer entièrement satisfait serait exagéré. En effet, je viens de dire que la Suisse a toujours prôné une conciliation rendue obligatoire, donc à laquelle les Etats signataires auraient dû se soumettre ex officio et sur la base pure et simple de la convention. Il n'a, hélas, pas été possible d'en obtenir autant. Il ne s'agit donc que d'une convention qui prévoit la possibilité d'une conciliation ou d'un arbitrage facultatif, ce qui rend évidemment cet instrument moins important que ce qu'il devrait être. Mais nous considérons tout de même que ce pas est important et je vous remercie, Monsieur Huber, de l'avoir opportunément signalé. En conclusion, je vous fais remarquer, vous l'ignorez peut-être, que la convention a été signée l'année passée, ici à Genève, dans ce même palais, et que le siège de la nouvelle Cour européenne a été défini - je rappelle cela à M. Coutau qui est encore dans la salle - et installé à Genève. C'est pourquoi nous donnons toute l'importance nécessaire à ce siège genevois. Et vous avez raison de dire, Monsieur Coutau, que c'est une heureuse coïncidence qui nous a fait venir à Genève traiter aujourd'hui cinq sujets. Nous examinons maintenant le dernier qui n'est pas le moindre en importance. Tous sont en relation avec le rôle et la fonction de la Suisse, qui se manifestent et se concrétisent à Genève. Je remercie donc le Conseil des Etats d'approuver à l'unanimité, je l'espère, la Convention relative à la conciliation et à l'arbitrage au sein de la CSCE. Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen L'entrée en matière est décidée sans opposition Detailberatung - Discussion par articles Titel und Ingress, Art. 1-4 Antrag der Kommission Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates Titre et préambule, art. 1-4 Proposition de la commission Adhérer au projet du Conseil fédéral Angenommen -Adopté Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Entwurfes 34 Stimmen (Einstimmigkeit) An den Nationalrat-Au Conseil national #ST# 93.3157 Postulat Bisig Textilindustrie. Zutritt zum EG-Markt Industrie textile. Accès au marché de la CE Wortlaut des Postulates vom 18. März 1993 Der Bundesrat wird eingeladen, geeignete Schritte zu unternehmen, um der Textilindustrie zu ermöglichen, den für ihre Existenz entscheidenden EG-Markt ohne Diskriminierung durch Ursprungs- und Zollnachteile beliefern zu können. Insbesondere wird der Bundesrat eingeladen, mit der EG so rasch als möglich bilaterale Verhandlungen mit dem Ziel aufzunehmen, durch eine Weiterentwicklung des Freihandelsvertrages das Problem des passiven Veredelungsverkehrs zu lösen. Texte du postulat du 18 mars 1993 Le Conseil fédéral est invité à prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'industrie textile d'accéder au marché européen, indispensable à sa survie, sans qu'elle ait à subir de discriminations fondées sur l'origine des produits ou imposées par un régime douanier différentiel. Il est

notamment prié d'engager dès que possible des négociations bilatérales avec la CE dans le but de résoudre le problème du trafic de perfectionnement passif en développant l'accord de libre-échange. Mitunterzeichner - Cosignataires: Beerli, Bühler Robert, Büttiker, Flückiger, Iten Andreas, Loretan, Martin Jacques, Petit-pierre, Rhinow, Rhyner, Ruesch, Salvioni, Schiesser, Schoch (14)

Bisig: Die aktuelle Wirtschaftskrise trifft die Schweizer Textilindustrie besonders hart. Sie kämpft effektiv ums Überleben. Ihre Kundenbeziehungen in Europa sind durch das Nein von Volk und Ständen zum EWR-Vertrag zusätzlich belastet worden. Die Textil- und Bekleidungsindustrie der EG und der Schweiz sind eng miteinander verflochten. Sie ergänzen und beeinflussen sich gegenseitig. Einerseits gehen rund 70 Prozent der Ausfuhren der Schweizer Textilindustrie, Waren im Wert von rund 2,4 Milliarden Franken, in die EG; der grosse Teil davon ist zur Weiterverarbeitung bestimmt. Andererseits ist die Schweiz mit Einfuhren im Wert von 3,5 Milliarden Franken der wichtigste Kunde der EG im Bekleidungssektor. Durch Präferenzabkommen zwischen der EG und den osteuropäischen Ländern sowie den Mittelmeerstaaten hat die EG-Bekleidungsindustrie die Möglichkeit, ihre Garne und Gewebe zollfrei in diesen Präferenzländern weiterzuverarbeiten, d. h., passiv veredeln zu lassen. Schweizer Produkte unterliegen jedoch nach deren passiver Veredelung durch EG-Kunden in diesen Drittländern bei der Wiedereinfuhr in die EG einer Differenzverzollung. Diese bemisst sich nach dem Mehrwert der im Präferenzland gefertigten Konfektion und kann, gemessen am gelieferten Warenwert, 15 bis 30 Prozent ausmachen. Dass bei diesen Voraussetzungen die Konkurrenzfähigkeit kaum mehr gegeben ist, muss nicht speziell betont werden. Dazu kommt noch die Konkurrenz von Importen aus Billiglohnländern auf dem Schweizer Markt, muss doch für diese infolge der allgemeinen Zollpräferenzen bei der Einfuhr in die Schweiz kein Zoll bezahlt werden. Ein Ausweichen in mögliche Nischen ausserhalb der Bekleidungsindustrie wird bereits praktiziert - dies vor allem im Bereich der stärkeren und resistenteren Kunstfasern. Damit können aber nur rund 20 Prozent der vorhandenen Kapazitäten ausgelastet werden. Der EWR-Vertrag hätte zwar auch bei einer Annahme durch Volk und Stände keine Lösung der Frage des passiven Veredelungsverkehrs gebracht. Unsere Behörden und die Industrie erhielten aber die Zusicherung der EG-Kommission, dass die EG in der ersten Jahreshälfte 1993 zu diesem Thema Verhandlungen aufnehmen werde. Von den Verbänden der europäischen Textilindustrie lag zudem ein möglicher Lösungsvorschlag vor. Es sollte darum alles darangesetzt werden, dass diese im EWR vorgesehenen Verhandlungen nun auch im Rahmen des Freihandelsabkommens geführt werden können. Mit Bezug auf die Textilindustrie ist ein freier europäischer Markt nur gegeben, wenn der passive Veredelungsverkehr zu einem Teil des europäischen Freihandels wird. Die Diskriminierung der Schweizer Textilindustrie besteht seit vielen Jahren und nimmt durch die steigende Bedeutung des passiven Veredelungsverkehrs in der EG immer schwerwiegendere Dimensionen an. Die Textilindustrie hat als Folge dieser Diskriminierung auf dem für sie mit Abstand wichtigsten Markt schon viele Arbeitsplätze verloren und glaubt, dass rund 28. September 1993 695

Postulat Bisig die Hälfte der verbliebenen 30 000 Arbeitsplätze gefährdet sind, sollte die Diskriminierung noch länger andauern. Die Textilindustrie braucht daher rasche und praktikable Lösungen, mit denen wenigstens die grössten Nachteile überwunden werden können. Dabei verfügt die Schweiz über starke Argumente, weist sie doch im Textil- und Bekleidungssektor mit der EG eine stark passive Handelsbilanz aus; es sind darüber hinaus die bisherigen Gegner einer Lösung in der EG, das heisst Portugal und andere südeuropäische Länder, auf anderen Gebieten Nutzniesser von schweizerischen

Regelungen. Ich denke dabei vor allem an die Landwirtschaft und an den Arbeitsmarkt. Aus diesen Gründen lade ich den Bundesrat ein, geeignete Schritte zu unternehmen, um es unserer Textilindustrie zu ermöglichen, den für ihre Existenz entscheidenden EG-Markt ohne Diskriminierung durch Ursprungs- und Zollnachteile beliefern zu können. Insbesondere wird der Bundesrat eingeladen, mit der EG so rasch wie möglich bilaterale Verhandlungen mit dem Ziel aufzunehmen, durch eine Weiterentwicklung des Freihandelsvertrages das Problem des passiven Veredlungsverkehrs zu lösen. Anlässlich einer Aussprache mit dem Volkswirtschaftsminister wurde uns versichert, dass alles unternommen werde, um den für die schweizerische Textilindustrie unhaltbaren Zustand zu beseitigen. Nach dem Nein zum EWR-Vertrag wird es sicher einiges an Verhandlungsgeschick brauchen, um die zugeschlagenen Türen wieder zu öffnen. Die Signale aus Brüssel stimmen alles andere als zuversichtlich. Man ist «verschnupft» und lässt uns vorerst einmal «zappeln». Es gilt jetzt, das Beste aus der Situation zu machen und die Trümpfe so einzusetzen, dass sie stechen. Ich danke Herrn Bundesrat Delamuraz für die Bereitschaft zur Entgegennahme des Postulates. Vor allem aber danke ich Ihnen, Herr Bundesrat, dass Sie damit unserer Textilindustrie wieder Mut machen; sie hat einen solchen «Aufsteller» bitter nötig. M. Delamuraz, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral accepte le postulat Bisig. Il l'accepte, parce qu'il va très exactement dans la ligne que le Conseil fédéral suit dans les circonstances actuelles et parce que le secteur textile en Suisse est un des secteurs industriels les plus menacés et qui connaît les plus grandes difficultés. Il faut rappeler que le Conseil fédéral a eu, depuis 15 ans, des discussions, avec la Communauté et avec ses collègues de l'AELE, concernant la Communauté. Le problème était de trouver une solution, notamment au trafic de perfectionnement passif des textiles, et d'éviter que notre position extracommunautaire ne nous pèse exagérément et mette le secteur textile suisse en état d'infériorité quant à sa compétitivité à l'égard de ses concurrents de la Communauté européenne. Nous avons même, dans ces pourparlers qui furent difficiles, trouvé un accord, une perspective d'accord. La Communauté, hélas, l'a abandonné en 1987 parce qu'elle ne voulait pas d'une proposition tarifaire. L'idée était de remplacer les barrières et les difficultés de circulation des textiles par des normes tarifaires, et en 1987, comme ce n'était pas le courant dominant pour les autres secteurs, la Communauté a bloqué la discussion. C'est alors, quelque temps plus tard, que l'Espace économique européen s'est dessiné - s'est esquissé, de-vrais-je dire - et ensuite qu'il a été négocié. Comme vous le dites exactement, rien dans l'Espace économique européen n'aurait juridiquement, matériellement et directement réglé ce problème des textiles en Europe, mais nous avons une promesse de la Communauté à ce sujet. J'ai moi-même, dans les négociations sur l'Espace économique européen, dans les jours bruxellois et luxembourgeois dont j'ai le vif souvenir, essayé de la faire apparaître dans le traité. N'y étant pas parvenu, nous avons la promesse en effet que la Communauté, sitôt que l'Espace économique européen serait sous toit, reprendrait l'examen de la question. Donc, le fait que l'Espace économique européen aurait existé aurait quand même contribué considérablement à aider à solutionner le problème. Le fait que nous ayons dit non à l'EEE nous exclut de cette perspective Espace économique. De surcroît, le fait que nous ayons dit non a différé l'entrée en vigueur de l'Espace économique d'une année très probablement, puisque l'on parlait d'une entrée en vigueur de l'Espace économique européen avec nous à partir du 1er janvier 1993, que l'on avait la perspective de négocier dans les six mois qui venaient le trafic de perfectionnement passif des textiles, et que maintenant il s'agit de 1994, et de 1994 avec un Espace économique européen dont nous ne sommes pas! Nous avons dès lors, Monsieur Bisig, immédiatement battu le fer

quand il était chaud. C'est exactement le 5 février dernier, donc deux mois après la décision du peuple suisse, que nous avons déposé une nouvelle demande à Bruxelles, dans un mémorandum où nous avons démontré les intérêts réciproques de la découverte d'un accord: les intérêts suisses, bien entendu, nous sommes là pour les défendre, mais honnêtement et objectivement, les intérêts des pays communautaires également. Nous pensons que la solution mettra quelque temps à être trouvée, mais nous espérons qu'avec ce que l'on a appelé «le cumul paneuropéen» qui pourrait s'établir entre les pays de la Communauté, les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale et les pays de l'AELE, c'est-à-dire les membres de l'Espace économique européen sans la Suisse, mais avec la Suisse dans l'accord sur les textiles, nous espérons qu'il sera possible de parvenir à des solutions pour mettre un terme à une situation qui, maintenant alors, et d'une manière très unilatérale, contrevient aux intérêts de l'industrie textile suisse. Je peux vous dire que dans ce seul secteur, dans les derniers mois - vous avez d'ailleurs évoqué vous-mêmes quelques exemples, mais il est bon de les connaître -, un groupe textile a émigré au Portugal, enlevant 137 emplois à la Suisse. Un autre groupe, de la région de Saint-Gall, a délocalisé partiellement vers l'Autriche - preuve de l'intérêt, si l'on n'est pas encore de la Communauté, d'être de l'Espace économique, puis d'être peut-être le lendemain dans la Communauté -, cependant qu'un groupe textile de Suisse centrale délocalisait partiellement au Portugal et en Hongrie. Il est piquant de constater que la situation des pays d'Europe centrale et occidentale, dans l'état actuel des choses, est meilleure du point de vue du commerce des textiles que la situation des textiles suisses, puisque nous nous sommes enfilés dans ce que l'on appelle en français une «Sackgasse». C'est dire que, préoccupés que nous sommes par les intérêts de cette branche typique et importante de notre pays, qui a connu et qui a été capable de maîtriser dans l'après-guerre un certain nombre de crises qui ont fortement diminué ses effectifs, mais qui n'avaient pas diminué considérablement ses parts du marché européen et du marché mondial des textiles, nous nous trouvons maintenant dans une situation extrêmement préoccupante. J'aimerais vous dire à vous, par l'acceptation du postulat, et le dire au Conseil des Etats tout entier, mais le dire par-dessus tout et avec vous à l'industrie du textile suisse, que j'ai reçue plusieurs fois ces derniers temps à Berne, notre sollicitude, l'engagement cinq sur cinq du gouvernement et de nos diplomates pour, coûte que coûte, parvenir à un accord en cette matière. C'est décidément ridicule pour des arguments finalement juridiques et pour une non-appartenance à une institution, c'est ridicule de galvauder un appareil industriel, un appareil commercial aussi performants que ceux de l'industrie textile suisse. C'est cela le message que je peux vous faire passer et que je peux faire passer à l'industrie textile suisse et à ses milliers de travailleurs, en acceptant le postulat que vous avez déposé. Ueberwiesen - Transmis

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Bisig Textilindustrie. Zutritt zum EG-Markt Postulat Bisig Industrie textile. Accès au marché de la CE In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 05 Séance Seduta Geschäftsnummer 93.3157 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 28.09.1993 - 15:30 Date Data Seite 694-695 Page Pagina Ref. No 20 023 369 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de

l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.